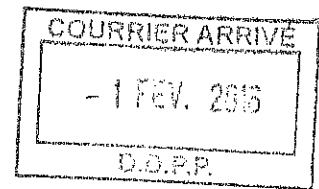


G.KIRGO
Commissaire enquêteur
Mairie de Corquilleroy



COMMUNES DE PANNES ET CORQUILLEROY

SARL CENTRALE BIOGAZ DE CHAUMONT

Demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation

CONCLUSIONS du commissaire enquêteur

31 JANVIER 2016

CONCLUSIONS

La Société VOL-V BIOGAZ est un des principaux acteurs de la « transition énergétique » hormis EDF et GDF en France. La Centrale de méthanisation de Corquilleroy s'inscrit dans une série de projets qui restent innovants par leur nouveauté tout en faisant appel à des techniques et des entreprises éprouvées.

Il s'agit de tirer parti des déchets de l'importante activité agricole du Gâtinais en récupérant les pailles et autres issues au lieu de les enfouir directement, en les valorisant sous la forme de gaz injecté dans le réseau public, puis en retournant au champ les digestats.

C'est une activité très intéressante pour l'agriculture, à la fois pour l'enlèvement des pailles et aussi pour le retour qui permet de réduire les doses d'engrais et d'améliorer le bilan agronomique. Un agriculteur de Pannes à qui sa situation trop proche d'un périmètre de captage interdit de bénéficier de ce service m'a fait part de ses regrets.


Le projet rencontre cependant l'hostilité de l'association ADEPOM dont les positions ne prennent pas en considération l'intérêt économique du projet. Comme tout projet industriel, on ne saurait garantir son absence d'effet sur l'environnement, mais j'estime que la réponse du promoteur de l'opération montre bien les effets de la méthanisation qui ne constitue qu'un échelon supplémentaire de la valorisation des résidus de culture avant leur retour au sol, sans perte notable des potentialités agronomiques de ces résidus.

Cette réponse montre aussi le manque de fondement des nuisances et des dangers évoqués, voire les interprétations erronées du dossier (pertes d'azote par exemple, prise en compte des éléments apportés par les autres déchets qui permettent la fermentation anaérobie de la matière organique et enrichissent le digestat final)

Cette activité nouvelle se développe actuellement grâce aux progrès réalisés sur les matériaux aciers inox, bétons, plastiques, automatismes, dont la résistance à la corrosion est maintenant compatible avec des durées d'amortissement normales.

Au terme de cette enquête le projet de construction d'une unité de production de biogaz au Parc de Chaumont sur les communes de Pannes et Corquilleroy apparaît comme une opportunité intéressante pour l'agriculture locale, étudiée avec soin, remarquablement située et sans inconvénient notable sur l'environnement.

Je donne donc un avis favorable à la délivrance de l'autorisation d'exploiter l'installation de méthanisation de la Centrale Biogaz de CHAUMONT et à son Plan d'Épandage tels que décrits dans le dossier.



G. KIRGO